



## Bonjour Mon employeur a décidé de mensualiser le 13ème mois et 14

Par **Luchaj**, le **18/10/2013** à **13:31**

Bonjour,

Mon employeur a décidé de mensualiser le 13ème et 14ème mois insiste sur les avantages que cela apporte aux employés. Est-ce réellement un avantage? Les congés payés sont-ils modifiés? Y'a-t-il des inconvénients pour le salarié?

D'autre part la direction n'a pas l'obligation de sortir une note pour nous informer car ce sont les collègues qui me l'ont annoncé et je n'ai pas de document à signé vu qu'il s'agit d'une modification de ma rémunération.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **18/10/2013** à **17:16**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qui est prévu au contrat de travail et éventuellement à la Convention Collective applicable au niveau du mode de la rémunération...

Dans ce cas, vous pourrez exiger que l'indemnisation des congés payés se fasse sur la base du salaire de la période précédente c'est à dire du mois précédent...